

Natura 2000 sites Rhin Ried Bruch de l'Andlau
Compte rendu de la réunion du groupe de concertation NATURA 2000
du 24 février 2006
Secteur 6 Village-Neuf-Biesheim

La réunion est présidée par M. MAERTEN, secrétaire général de la sous préfecture de Mulhouse.

Personnes présentes :

Mmes et MM. :

BERINGER François, Maire de Blodelsheim
BOISSAYE Chantal, Petite Camargue Alsacienne
BOLLA Maurice, Club nautique du Rhin de Colmar CNRC
BRACHET-SERGENT Clémentine, DDE68
CHRISTNACHER Daniel, FDSEA
CONRAD Olivier, Secrétaire de mairie de Niffer
ENGASSER Pierre, Vice Président Communauté de Communes Essor du Rhin
FOECHTERLE Alain, Maire de Fessenheim
GERBER Alain, VNF subdivision Colmar
GOETZ Jean, Conseiller municipal Rummersheim
HEINRICH Etienne, DST Saint-Louis
HENNA André, Adjoint au maire de Kembs
HIRTH Sylvie, CCI Sud Alsace Mullhouse
JENN Henri, LPO Alsace
KNIBIELY Philippe, Directeur Petite Camargue Alsacienne
LAMBERT Patrick, DDAF 68
LE GAC Armand, Maire de Petit Landau
LEFFTZ Bernard, Golf du Rhin de Chalampé
LEMMEL Roland, Aéroport de Bâle Mulhouse
LHUILIER Philippe., Brigade verte de Hagenthal
MILLION-HUNCKLER Catherine, Association Départementale du Tourisme du Haut-Rhin
NECTOUX Luc, Union des Industries Chimiques
PROBST Alexandre, Syndicat mixte SCOT Huningue/Sierentz
REININGER Daniel, CSP
SATTNER Jean-Marie, Club vosgien
SCHAPPLER Claude, EDF
SCHIFFLI Odile, Amis de la Petite Camargue Alsacienne
SCHMITT Pierre, Conseiller général
SCHUBNEL Thierry, (HOLCIM) UNICEM
SCHWEBEL Laurent, SEA Département 68
SOLONEL Benoît, Brigade verte de Hagenthal
TISCHMACHER François, représentant de la Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitations Agricoles du Haut-Rhin et de l'Association des Producteurs de Céréales du Haut-Rhin.
TRITSCH Bernard, Maire de Village-Neuf
VESELY Francis, Adjoint au Maire de Geiswasser
VONARB, Adrien, Pêche professionnelle
WEHRLE Pierre, Ville de Saint-Louis, service urbanisme

XAMORA Xavier, Saumon-Rhin
ZURBACH Bernard, Fédération de pêche du Haut-Rhin

Excusés

M le Député Maire de Saint-Louis,
Mme le Maire de Rosenau,
Mme le Maire de Chalampé,
M. Le Maire de Biesheim,
DRIRE, DDASS,
Agence de l'eau Rhin Meuse,
Autorités militaires
EDF
Office de Tourisme de Saint-Louis,
Société Entomologique de Mulhouse.

1) Composition du groupe sectoriel n°6

M. MAERTEN informe les membres du groupe de concertation sectoriel que M. VONARB, représentant la pêche professionnelle, a intégré ce groupe (au lieu du groupe du secteur 5), son activité professionnelle étant directement située sur le secteur 6.

2) Approbation du compte-rendu de la réunion du 11 juillet 2005

M. MAERTEN demande si le compte-rendu de la réunion de concertation du 11/07/2005 suscite des remarques de la part des partenaires. Aucune remarque n'étant formulée, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Mme CLAUDEL rappelle aux membres qu'il leur a été envoyé avec ce compte rendu le document « diagnostic socio-économique ». Il leur est demandé de faire part de leurs éventuelles remarques d'ici mi mars

Elle précise aussi qu'une version complète du diagnostic (écologique et socio-économique) sera mise en téléchargement sur le site Internet de la DIREN ALSACE (www.alsace.ecologie.gouv.fr) à partir de la mi-avril 2006.

3) Présentation des données complémentaires concernant les espèces du diagnostic écologique

Les opératrices présentent les compléments du diagnostic écologique concernant les espèces. Ces résultats sont issus des études ODONAT et LPO portant sur la localisation des espèces d'intérêt communautaire présentes dans les zones « Habitats » et « Oiseaux ».

Il en ressort que le secteur 6 présente un enjeu fort pour la préservation :

Espèces Annexe II de la Directive Habitats (ZSC)

- ⇒ Amphibiens : Triton crêté et Sonneur à ventre jaune
- ⇒ Odonates : Leucorrhine à gros thorax, Agrion de mercure, Gomphe serpent
- ⇒ Papillons : Cuivré des marais et Azuré des paluds
- ⇒ Poissons : Blageon, Bouvière, Aspe, Chabot, Lamproie de planer, Saumon atlantique (juvénile)

Espèces Annexe I de la Directive Oiseaux (ZPS)

- ⇒ Roselières et marais : Blongios nain, Busard des roseaux, Butor étoilé, Héron pourpré
- ⇒ Forêt alluviale : Milan royal, Bondrée apivore, Pic cendré, Pic noir, Pic mar
- ⇒ Milieux ouverts : Pie grièche écorcheur
- ⇒ Ripisylve et cours d'eau : Milan noir, Bihoreau gris, Martin pêcheur
- ⇒ Hivernants : Butor étoilé, Grande aigrette, Busard Saint Martin,...

Les cartes de localisation des espèces sont présentées en séance. Ces cartes sont téléchargeables sur le site Internet de la DIREN Alsace :

http://www.alsace.ecologie.gouv.fr/Natura2000/partic_4carto.htm#sect6

4) Présentation du diagnostic agricole réalisé par la chambre d'agriculture du Haut-Rhin

Le diagnostic agricole a été confié par la DIREN à la Chambre d'Agriculture du Haut-Rhin. Mme WILLING et le service cartographique de la Chambre d'Agriculture ont réalisé ce travail.

Mme WILLIG présente les premiers résultats du diagnostic agricole secteur 6

Voici les principaux points résumant cette intervention :

En ce qui concerne les exploitations il ressort de l'étude que les $\frac{3}{4}$ des exploitations sont sous forme individuelle :

- ✓ 372 chefs d'exploitation sont dénombrés sur les 306 exploitations
- ✓ 52 % des chefs d'exploitation sont à temps complet.

La superficie agricole communale représente 37 % du territoire couvert par l'ensemble des communes du secteur 6, il faut noter que cette proportion SAU / Surface communale est très disparate selon les communes.

Les types d'exploitations se répartissent en 6 catégories différentes :

- 68% de cultures,
- 8 % Horticoles –maraîchères (secteur de Village-Neuf),
- 5% diversifiées,
- 1% lait,
- 18% sont non typée. (le reste correspondant à la production de viande ovine.

Ceci explique l'assolement constaté en 2005: 31% Blé tendre, 17 % jachère, 11% Colza, 10 % Tournesol, respectivement 8 % en Colza et en Soja, etc. Ces données sont évidemment à prendre avec prudence : suite à la crise du ravageur (Chrysomèle), l'assolement de l'ensemble de la partie sud du secteur, qui était majoritairement voué au maïs, a dû être modifié.

Concernant les CAD, seul le CAD type « secteur de Saint-Louis » peut être souscrit dans le secteur 6. Cependant, aucun CAD n'est dénombré dans le secteur à ce jour.

M. SCHMITT souhaite savoir quelle est la part de surfaces agricoles perdues du fait d'une urbanisation croissante dans le secteur

M. TISCHMACHER lui répond qu'il ne connaît pas précisément le chiffre mais que cette part est importante dans le secteur, en Alsace elle s'élève entre 500 et 100 ha. M. TISCHMACHER poursuit son intervention en faisant la lecture d'un texte mettant en évidence l'importance du maïs dans le quotidien des citoyens. (cf. annexe de compte rendu

M. SCHMITT s'interroge sur les moyens qui seront dévolus pour changer les pratiques agricoles.

Mme CLAUDEL en réponse à M SCHMITT, précise que les CAD sont un outil qui peut permettre de répondre à cette nouvelle problématique (nouveaux modes de gestion). Néanmoins, il faut rappeler qu'il existe 3 niveaux d'interventions :

- le niveau réglementaire qui s'impose à tous.
- actuellement la conditionnalité des aides se met en place et oblige les agriculteurs à respecter un certain nombre de circulaires européennes (les directives concernant Natura 2000 seront à moyen terme intégrées dans cette conditionnalité). Il est évident que ces mesures imposées dans le cadre de la Politique Agricole Commune vont être bénéfiques pour de Natura 2000 et contribueront indirectement au maintien des habitats d'intérêt communautaire.

- les bonnes pratiques qui sont des mesures prises par les agriculteurs qui vont au-delà du réglementaire, qui n'engendrent pas de surcoûts. Ces pratiques pouvant déjà être mises en œuvre
- les contrats qui correspondent à un engagement volontaire fort de l'agriculteur à mettre en œuvre des mesures de gestion adaptées au milieu naturel (le contrat rémunérant le manque à gagner ou le surcoût engendré par ce mode de gestion).

Mme CLAUDEL rappelle que les financements pour les CAD dépendent du ministère de l'agriculture. Les annonces concernant les enveloppes financières ne semblent pas à ce jour réjouissantes. Néanmoins, il faut rappeler que Natura 2000 est une démarche de développement durable et qu'il n'est pas question d'exclure toute activité agricole dans les sites Natura 2000, d'autant plus que les milieux ouverts nécessitent souvent un entretien (pratiques agricoles).

Si les fonds du ministère de l'agriculture sont insuffisants ou non mobilisables, il faudra étudier d'autres pistes de financements pour les milieux les plus sensibles (autres fonds).

M. SCHMITT signale que le Conseil Général ne pourra suppléer à l'Etat en matière de financement, celui-ci a déjà fort à faire avec les nouvelles compétences qui lui ont été attribuées.

M. KNIBIELY signale qu'en ce qui concerne Kembs et Bartenheim, les milieux agricoles situés en Natura 2000 se rattachent plutôt à la plaine du Rhin qu'à la Hardt et au Sundgau puisque c'est la première terrasse qui délimite la zone de la plaine du Rhin .

Mme WILLIG lui répond que les petites régions agricoles sont définies à l'échelle des communes, les délimitations plus locales n'étant pas prises en compte dans le diagnostic agricole.

M. KNIBIELY s'interroge également sur la part des propriétés privées dans la surface agricole utile, par rapport aux propriétés publiques ou industrielles.. La chambre d'agriculture ne peut communiquer à ce jour de réponse précise mais apportera les éléments de réponse aux opératrices.

M. KNIBIELY ajoute avec humour que si le nombre de bovins est en baisse, il est possible d'y ajouter le troupeau de la Petite Camargue Alsacienne (20 bovins soit 20% de l'effectif local serait situé en Petite Camargue Alsacienne).

Mme WILLIG lui répond que ces données sont issues du Recensement Général Agricole et que les structures possédant des animaux telles que la Petite Camargue Alsacienne ne font pas partie des structures enquêtées à ce titre.

M. KNIBIELY souhaite également savoir si le CAD dédié au secteur de Saint-Louis (zone focus chrysomèle) sera remplacé ou s'il est envisagé de mettre en place un nouveau dispositif propre à Natura 2000.

Mme WILLIG explique que l'arrêté préfectoral est toujours en vigueur. Sur le secteur, la souscription de cette mesure de rotation avec un engagement sur 5 ans n'a pas été importante.

En 2006, il n'est pas prévu de signer de nouveaux CAD en plaine (enveloppes très restreintes), sauf en cas de renouvellement de Contrat Territoriaux d'exploitation. De plus, le catalogue des mesures agri-environnementales, qui est décliné à l'échelon régional à partir du PDRN, arrive à échéance en 2006 et sera revu dans son contenu.

M. TISCHMACHER ajoute que c'est surtout l'incertitude du financement, les retards de paiements qui sont des freins pour s'engager dans une démarche de contrats. Il déplore la « soi disant » simplification administrative souvent évoquée. Il existe d'après lui un important décalage entre les volontés nationales, régionales ou départementales, et les

moyens des agriculteurs. Il ajoute, qu'il faudrait ainsi imaginer un type de contractualisation au niveau local. Il cite l'exemple de ce qui est réalisé au niveau de la Petite Camargue Alsacienne et se demande pourquoi on ne pourrait multiplier cet exemple dans d'autres secteurs à une échelle locale.

5) Calage du périmètre

Les opératrices rappellent en introduction que le périmètre officiel reste celui au 1/100 000ème. Le travail de calage qui a été effectué pour rendre ce périmètre opérationnel fera l'objet d'une nouvelle consultation officielle lorsque le DOCOB sera validé par arrêté préfectoral.

Elles présentent rapidement le résultat du travail de calage des périmètres.

Pour la zone « Habitats »,

- Pas de difficultés majeures (île du Rhin, Réserve Naturelle de la Petite Camargue Alsacienne et extension)
- Calage sur les limites parcellaires et limites géographiques

Pour la zone « Oiseaux »,

- Pas de difficultés majeures (île du Rhin, Réserve Naturelle de la Petite Camargue Alsacienne et extension)
- Calage sur les limites parcellaires et limites géographiques

Elles illustrent ces éléments à travers quelques exemples. (voir document de séance ci-joint)

Un jeu de cartes à l'échelle du 1/5000^{ème} avec photo aérienne, périmètres Natura ancien et nouveau et fond cadastral sera mis à disposition dans chaque Communauté de Communes du secteur. Les opératrices restent à la disposition des membres du groupe de travail pour les informer et leur expliquer ces propositions.

6) Enjeux et objectifs Natura 2000 sur le secteur 5

Les opératrices présentent en introduction les enjeux globaux à l'échelle des sites Rhin Ried Bruch.

A l'aide de cartes, elles précisent les enjeux Natura 2000 sur le secteur 6 puis leur déclinaison plus détaillée au niveau local. Ceux-ci sont :

- Préserver la diversité et la qualité des zones humides présentes sur le site (mares, canaux, contre canal, plans d'eau, bras morts, phréatiques...)
 - ⇒ Conserver voire améliorer la capacité d'accueil des zones humides pour la faune et l'avifaune
 - ⇒ Assurer le suivi des espèces d'intérêt communautaire (libellules, amphibiens, oiseaux, poissons)
 - ⇒ Améliorer la dynamique des zones humides
 - ⇒ Conserver et tendre vers une fonctionnalité naturelle des ces milieux
 - ⇒ Intégrer la préservation des habitats humides dans la gestion des espaces connexes
 - ⇒ Assurer le suivi scientifique et l'évaluation des opérations de restauration ou de création des zones humides
- Conserver la zone inondable de l'Augraben et améliorer la fonctionnalité du cours d'eau
 - ⇒ Préserver l'espace de liberté de la rivière
 - ⇒ Restaurer une continuité écologique fonctionnelle
 - ⇒ Lutter contre la pollution et l'eutrophisation des eaux
- Favoriser la dynamique fluviale du Vieux-Rhin en se rapprochant du « fonctionnement naturel »
 - ⇒ Préserver et augmenter les espaces de liberté du Vieux-Rhin
 - ⇒ Augmenter le débit réservé (dans le cadre du renouvellement de la concession de Kembs)

- ⇒ Permettre le rajeunissement des habitats forestiers pionniers et des habitats aquatiques
- ⇒ Aider la rivière à se recharger en matériaux solides (dans le cadre des différents programmes)
- ⇒ Favoriser la continuité et la multiplication de niches écologiques pour les espèces de la directive Habitats liés aux milieux aquatiques (poissons, libellules)
- ⇒ Assurer le suivi de la restauration de la dynamique fluviale
- ⇒ Assurer le suivi des espèces d'intérêt communautaire (libellules, poissons, oiseaux)
- Augmenter les surfaces d'habitats ouverts humides d'intérêt communautaire et maintenir leur état de conservation
- ⇒ Poursuivre la gestion conservatoire :
- ⇒ Assurer le suivi scientifique des associations herbacées prairiales et espèces d'intérêt communautaires présentes sur ces habitats (papillons, oiseaux)
- Améliorer l'état de conservation des habitats pelouses sèches et prairies de fauche voire augmenter les surfaces d'habitats.
- ⇒ Poursuivre la gestion conservatoire :
- ⇒ Assurer le suivi scientifique des pelouses sèches
- Maintenir voire améliorer l'état de conservation des habitats forestiers d'intérêt communautaire caractéristiques des milieux rhénans
- Concilier les pratiques de loisirs avec la protection des habitats et des espèces d'intérêt communautaire
- ⇒ Limiter et adapter la circulation sur l'île du Rhin
- ⇒ Accueillir et sensibiliser le public aux richesses du site
- Poursuivre et fédérer l'acquisition de connaissances sur le patrimoine naturel et la fonctionnalité des milieux pour améliorer les modalités de gestion et la prise de décision.

Les cartes de localisation des enjeux sont présentées en séance. Ces cartes sont téléchargeables sur le site Internet de la DIREN Alsace :

http://www.alsace.ecologie.gouv.fr/Natura2000/partic_4carto.htm#sect6

Suite à cette présentation et distribution en séance des tableaux « enjeux objectifs » pour le secteur 6, le débat est ouvert. Il est précisé que les opératrices attendent des remarques et d'éventuelles contributions des membres du groupe de concertation

M. BOLLA de la base nautique au Nord de l'île du Rhin souhaite avoir des précisions sur l'état d'avancement de la réflexion sur le plan de circulation sur l'île du Rhin et par ailleurs il aimerait des informations sur Natura 2000 de l'autre côté du Rhin.

M. MAERTEN lui répond que l'Allemagne a aussi engagé une démarche Natura 2000, mais l'état d'avancement des démarches diffère de part et d'autre du Rhin, toutefois un dialogue est engagé. Il signale également qu'une note sur l'état d'avancement en Allemagne a été jointe lors de l'envoi d'un précédent compte rendu. Néanmoins, un dialogue est engagé. Pour ce qui concerne le plan de circulation, il confirme que M. le sous-préfet de Guebwiller a chargé ce dossier.

M. BOLLA ajoute qu'il a pris connaissance de l'installation d'une microcentrale sur le Vieux Rhin à Breisach, concomitamment au programme de barrage agricole et que pour que celles-ci fonctionnent, un débit de 60m³/s du Rhin pendant 50 semaines /an était nécessaire. Ce qui lui semble impossible.

M. GERBER répond qu'effectivement cela semble compromis étant donné que le débit sanitaire du Rhin est de 25m³/s. Il est impossible à son sens d'avoir un débit de 60m³/s à Vogelgrun.

M. BERINGER intervient en signalant qu'à son sens, il manque une espèce sur l'île du Rhin à savoir l'homme. Il ajoute qu'il existe un projet d'aménagement de la maison des cigognes située sur l'île du Rhin et précise qu'un projet de convention est en cours avec Voies Navigables de France pour permettre à la Communauté de Communes Essor du Rhin d'acheter le bâtiment afin qu'un projet de refuge ou de maison de la nature puisse y être mis en œuvre. Cependant, même si la maison des cigognes figure sur les cartes d'enjeux, si aucun accès n'est possible alors que le projet présente un fort intérêt, il y aura un problème.

Melle SPITZ précise qu'il n'a jamais été question des supprimer toute circulation sur l'île du Rhin, mais qu'il s'agira de régulariser la situation puisque d'après la réglementation actuelle, la circulation automobile est interdite sur l'île du Rhin, sauf autorisation spéciale. C'est pourquoi, il est mentionné dans le tableau et sur les cartes d'enjeux « Modifier le plan de circulation, définir et sécuriser des itinéraires de circulation pour l'accès aux sites de loisirs. ». Natura 2000 ne peut créer de réglementation par il s'agit de souligner les problèmes et d'impulser une réflexion sur cette problématique qui est importante pour le site.

M. MAERTEN précise que les piétons et les cyclistes ont librement accès à l'île du Rhin, et qu'il ne s'agit pas de créer des itinéraires de promenades en voiture mais de créer des aires de stationnement et des itinéraires sécurisés pour permettre d'accéder à ces zones de loisirs. A l'instar de ce qui a été réalisé sur la partie Sud de l'île.

M. KNIBIELY abonde en ce sens et précise les opérations qui ont eu lieu sur la partie sud, à savoir la mise en place d'un nouveau plan de circulation avec des aires de stationnements en différents points et la rédaction de conventions de superpositions de gestion par EDF et VNF avec les communes qui prennent alors en charge l'aménagement et la sécurisation des voies de circulation. A l'heure actuelle, celles-ci posent un certain nombre de problèmes au niveau des questions d'entretien des voies et de la responsabilité des maires qui serait engagée. Il regrette qu'un bon équilibre ait été trouvé, mais que pour des questions règlementaires cette initiative soit quelque peu en stand by.

M. REININGER précise qu'il existe un plan de circulation et qu'il est nécessaire de créer un syndicat mixte pour prendre en charge cette problématique à l'échelle globale de l'île du Rhin car pour l'instant, il y a un problème d'identification d'un interlocuteur unique. Il précise que M. ONIMUS, président de la Communauté de Communes Essor du Rhin semble être un « moteur » dans cette démarche.

M. GERBER ajoute que la gestion de la circulation sur ce qui est actuellement un chemin de service entraîne un coût important. Il cite à ce titre l'accès au golf de Chalampé : actuellement, la commune de Chalampé ne souhaite pas prendre en charge ce coût et s'est donc le club de golf qui le supporte.

M. VONARB demande pourquoi le Grand Canal d'Alsace n'est pas intégré à la Directive Habitat, et pourquoi l'anguille ne figure pas dans la liste des espèces, car une directive européenne est en train de voir le jour la concernant, notamment pour limiter sa pêche.

Mme MERCKLING lui répond qu'il y aurait un problème avec les concessionnaires des usines hydroélectriques. Melle SPITZ ajoute qu'il s'agit en plus d'un milieu artificiel et que c'est pour cela, qu'il ne figure pas dans la Zone Spéciale de Conservation.

M. REININGER précise que l'entrée Directive Cadre sur l'Eau (DCE) lui paraît plus pertinente en ce qui concerne l'anguille, espèce patrimoniale, puisqu'elle s'applique partout.

M. GERBER précise que le canal de Huningue, en partie inclus dans la Zone Spéciale de Conservation, nécessite des opérations d'entretien et de surveillance régulières.

M. KNIBIELY au sujet du Canal de Huningue souligne qu'en terme de continuité écologique et de conservation des espèces piscicoles, il risque d'y avoir un problème avec la mise en place de microcentrales puisqu'à la lecture du dossier d'étude d'impact, il y a un manque de recul par rapport à la fonctionnalité des turbines qui seront mise en place. Il faut absolument que le CSP démontre que celles-ci sont franchissables (à la montaison comme à la dévalaison). En effet à l'origine une étude devait être menée dans un autre département mais celle-ci n'a vraisemblablement pas eu lieu et le propos ne s'appuie que sur des modélisations, ce qui est loin d'être satisfaisant. De même les mesures compensatoires prévues ne permettraient qu'à la faune piscicole de dévaler mais pas de remonter le canal de Huningue.

D'un côté EDF, dans le cadre du renouvellement de la concession de Kembs, supprimerait des seuils et rétablirait une continuité, alors que d'un autre côté, si le projet des microcentrales voyait le jour tel qu'il est présenté, rajouterait de nouveaux seuils. Cela semble complètement contradictoire, là où l'on supprimerait des verrous pour la libre circulation piscicole, d'autres seraient mis en place ailleurs. Bien que les écluses soient sorties du périmètre de Natura 2000, à la demande de Voies Navigables de France, M. KNIBIELY insiste sur le fait qu'il reste la Commission International pour la Protection du Rhin (CIPR) et la DCE comme garde fous.

M. ENGASSER intervient pour signaler qu'il existe une réelle volonté de la part des élus pour s'investir notamment dans la création d'un syndicat mixte pour résoudre ce problème de circulation et qu'avec M. Le Sous-Préfet de Guebwiller une discussion est en cours.

M. GERBER signale qu'il existe cependant un bémol, à savoir que si la circulation est autorisée, il y aura une question de responsabilité, et que tous les chemins ne sont pas praticables.

M. MAERTEN clôt le débat en disant qu'il s'agit là de trouver un compromis entre tous les acteurs concernés.

M. MAERTEN remercie l'ensemble des partenaires pour leur présence et leur participation active aux débats, et leur donne rendez vous en juin pour la prochaine réunion de secteur.

Le secrétaire général de la sous préfecture de Mulhouse

M. MAERTEN

Annexe

2- Mieux connaître les utilisations du maïs



- Voici le témoignage d'un "maïsophile anonyme" :

" Bonjour je m'appelle Régis, j'ai 31 ans et je consomme du maïs depuis ma plus tendre enfance.
Ça a commencé dès le biberon puisque j'avais développé une allergie au lait de vache et au lait de soja.

Mon " lait " en poudre ne contenait pas une trace de lait, mais des polymères de glucose et de l'amidon de maïs modifié. Après six mois à ce régime, on a pu réintroduire le lait dans mon alimentation et depuis, tout va bien.

Depuis, je continue à consommer du maïs sous toutes ses formes. Voici le programme de ma journée :

- Au petit déjeuner, pas de surprise : des **Corn Flakes**.
Puis une tasse de **café soluble** (les malto-dextrines permettent une bonne dispersion et une bonne solubilité de la poudre) et une tartine de **pain brioché** (amidon modifié) avec de la **confiture** (dextrose, sirop de maïs).
- Passant par la salle de bain, je cherche mon **dentifrice** (le sorbitol dérivé du dextrose peut représenter jusqu'à 50% du volume du dentifrice) qui est caché derrière ma **crème après rasage** (sorbitol, amidon...).
- Juste le temps de saluer mon voisin qui construit sa maison. Je lui apprends qu'il consomme du maïs car le sirop de maïs est un **adjuvant dans le béton**. L'amidon de maïs sert quant à lui à la fabrication des **plaques de plâtre**, l'huile de maïs ainsi que le furfural et le xylose (extrait des rafles de maïs) peuvent servir dans certaines **peintures** ou dans des vernis.
- Je récupère ma voiture qui était en révision : les **pneus** neufs ont été démoulés en usine grâce à un poudrage d'amidon, le **lave-glace** fonctionne de nouveau (éthanol) et les **bourgies** ont été changées (amidon de maïs dans la partie en porcelaine).
- De retour à la maison, je mange une **pizza surgelée** (dont la croûte contient de l'amidon modifié et dont la sauce contient du dextrose) et termine mon repas par un petit **cake** au fruit (amidon modifié).
- Je fais mes courses au supermarché : **un quart des produits dans les rayons contient du maïs** sous une forme ou sous une autre. Le papier sur lequel est inscrite la liste des commissions contient lui aussi une petite part d'amidon de maïs.
- Une petite visite à l'hôpital pour voir mon ami Jean-Paul. On lui change sa **perfusion** de dextrose (sirop de maïs) et on lui donne ses **antibiotiques** (culture des souches sur un sous-produit de meunerie qui stimule la production). Les cachets sont enrobés de Tylenol, là aussi un dérivé du maïs. Il m'offre un **soda** à la cafétéria de l'hôpital (le goût sucré provient d'un mélange à part égale de saccharose et de sirop de **fructose** de maïs qui est plus doux que le saccharose seul).
- Il est temps de préparer le repas de ce soir. Au menu, outre du **maïs doux** en salade (40 000 ha sont cultivés chaque année en France), j'hésite entre un **poulet fermier des Landes** (nourri avec du maïs) ou un **rôti de bœuf** (le maïs est un fourrage très apprécié par les éleveurs car il est énergétique, régulier en qualité et se conserve bien pendant tout l'hiver). En dessert, je servirai des **sorbets** et des **glaces** (sirop de fructose de maïs). Même le **chien** a droit à ses **croquettes** à base d'amidon de maïs. Voici les amis qui arrivent pour le dîner, juste le temps de sortir une **bouteille de bourbon**, quelques **chips au maïs** et une sauce pimentée et je suis à eux ".



conclusion 80% du maïs abacien est produit
pour l'alimentation humaine.